



## Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation

# Collecte numérique des traces de l'Internement et de la Déportation

### Fiche 1 – Principes généraux de la collecte

#### Comment est pilotée la collecte ?

*(à valider)*

*La collecte est pilotée par la commission Histoire et patrimoine des Amis de la FMD (ou AFMD). La commission se compose de membres des Amis de la FMD (historiens, enseignants, informaticiens, etc.), d'un représentant de la FMD, de trois représentants des associations d'anciens internés, déportés et familles, d'un représentant des archives de France (Archives nationales ou Archives départementales), un représentant des musées de la Résistance et de la Déportation. Elle est présidée par un membre du Conseil d'administration des Amis de la FMD, si possible membre du Bureau national.*

*La commission désigne un groupe de travail à qui elle délègue le suivi de la collecte, notamment le contact avec les équipes de collecteurs, la réception des documents numériques, la vérification des cessions de droits, la préparation de la mise en ligne. Le groupe de travail comprend au moins 2 membres de la commission Histoire et patrimoine.*

*La commission se réunit au moins trois fois dans l'année au siège des Amis de la FMD ou au siège de la FMD. Elle fait le point sur l'avancée de la collecte, examine et se prononce sur les problèmes qui lui sont soumis par le groupe de travail, examine et valide les propositions de mise en ligne. La commission peut inviter toute personne pouvant contribuer à éclairer et enrichir les questions à l'ordre du jour, notamment des membres du groupe de travail.*

*La commission présente un rapport d'activité temporaire lors de chaque Conseil d'administration des Amis de la FMD et un rapport d'activité annuel lors du Congrès annuel des Amis de la FMD (prolongé par un rapport d'orientation lors de l'Assemblée générale annuelle).*

*La composition de la commission Histoire et patrimoine est validée chaque année par le Conseil d'administration des Amis de la FMD qui suit l'Assemblée générale annuelle.*

#### Qui effectue la collecte ?

La collecte est effectuée **par des équipes de bénévoles, accréditées par les Amis de la FMD** (voir **Annexe 1** – Convention avec l'équipe en charge de la collecte numérique et Accréditation). Ces équipes peuvent être constituées de une ou de deux personnes. L'implication de deux personnes rend le travail plus efficace, mais une seule personne est considérée comme responsable de l'équipe afin de faciliter les relations avec la commission Histoire et patrimoine (ou le groupe de travail).

Les équipes peuvent être constituées d'Amis de la FMD ou de membres des associations d'internés, déportés et familles. Les personnes intéressées pour constituer une équipe doivent se déclarer auprès des Amis de la FMD en renvoyant le bordereau de demande de constitution d'équipe au siège de la FMD par courrier ou par courriel. En échange, les personnes intéressées reçoivent une accréditation par les Amis de la FMD et le dossier méthodologique, technique et juridique par courriel.

## Comment contacter les détenteurs des traces ?

La réussite de cette collecte nationale repose sur les contacts existants entre les personnes qui sont susceptibles de conserver des traces de l'Internement et de la Déportation et les équipes.

C'est ainsi que des documents demeurés dans les familles, rarement ou jamais montrés, pourront être collectés numériquement, inventoriés et mis à la disposition des chercheurs et des publics intéressés par l'histoire et la mémoire de l'Internement et de la Déportation.

Le partenariat entre les Amis de la FMD et les associations d'internés, déportés et familles permet de faciliter les contacts entre les équipes et les personnes susceptibles de conserver des traces.

Lorsqu'un détenteur est identifié, l'équipe prend contact avec lui. Il est indispensable de lui adresser l'appel à collecte (voir **Annexe 2** – Lettre aux détenteurs de traces) et de lui présenter l'accréditation par les Amis de la FMD (**Annexe 1** – Convention avec l'équipe en charge de la collecte numérique et Accréditation)

## Quel accord passer avec les détenteurs des traces ?

La réussite de cette collecte nationale repose aussi sur la confiance entre les équipes et les personnes qui mettent à disposition les traces qu'elles possèdent. Les statuts de l'association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (et ceux de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation destinataire des traces collectées en cas de disparition de l'association), constituent une garantie éthique et juridique.

Il est donc possible de présenter les statuts de l'association des Amis de la FMD. Pour une information plus complète du détenteur des traces sur l'organisation de la collecte, il est possible de lui transmettre la présente fiche (**Fiche 1** – Principes généraux de la collecte numérique).

Cependant, afin de pouvoir exploiter les traces collectées dans les limites définies par les statuts, il est indispensable de pouvoir disposer des documents concernant la cession des droits d'auteurs et d'exploitation des images (voir **Annexe 4**) et la cession des droits d'exploitation des documents et objets numérisés (voir **Annexe 5**).

## Quelles traces sont intéressantes ?

**Toutes les traces sont intéressantes.** Sont privilégiées ici les traces matérielles (voir **Fiche 4** – Conseils pour la présentation de la collecte, page 2), bien que beaucoup soient porteuses d'informations immatérielles (liées aux conditions de production, d'utilisation ou de conservation jusqu'à aujourd'hui).

Il faut mieux collecter toutes les traces considérées par l'équipe ou la personne qui les détient comme intéressante, plutôt que de respecter une liste préétablie. L'un des buts de la collecte est de rassembler la plus grande diversité possible de traces et d'informations les concernant. Chaque équipe est donc libre d'apprécier ce qui lui semble important.

## Quelles images prendre ?

Afin d'avoir la vision la plus précise et la plus complète des traces collectées, il est nécessaire de prendre un nombre relativement élevé d'images. La technologie numérique donne cette possibilité à moindre coût.

Cependant, **un nombre raisonnable d'images facilitera la gestion par la commission Histoire et patrimoine.**

Selon l'ampleur et l'intérêt des traces collectées, peuvent être prises :

- une photographie d'ensemble des traces (notamment vue avec le détenteur actuel, vue du lieu de conservation actuel, si possible)
- quelques images de chacune des traces (vue générale, sous différents angles si nécessaire ; vues des différentes paries ; vues détaillées si nécessaire)

Quelques images privilégiant la dimension esthétique peuvent être jointes. Sans être prioritaires, elles pourront être utilisées pour attirer l'attention des visiteurs du site et rendre hommage au talent des photographes.

Voir **Fiche 2** – Conseils méthodologiques pour la numérisation avec un appareil photographique  
et **Fiche 3** – Conseils méthodologiques pour la numérisation avec un scanner

### **Quelles informations demander ?**

Cette collecte ne vise pas le recueil de témoignages qui fait l'objet d'une collecte spécifique par la FMD (constitution d'une Audiothèque). Cependant, les informations nécessaires pour donner toute leur place à chacune des traces peuvent être considérées comme une forme de témoignage. Ces informations doivent être saisies par écrit dans les documents d'accompagnement (en particulier le fichier « Inventaire »), mais elles peuvent aussi être jointe sous forme d'un fichier audio ou vidéo qui sera associé à la collection de documents numériques ainsi constituée.

Pour le suivi du travail de collecte et de l'utilisation des documents numérisés, il est très important de pouvoir disposer d'informations précises (voir **Fiche 4** – Conseils pour la présentation de la collecte. Le fichier « Inventaire »).

### **Comment nommer la collection constituée ?**

Tous les fichiers et dossiers numériques produits lors de la collecte doivent porter **le nom et le prénom de la personne internée ou déportée concernée**. Le but est de pouvoir établir un lien entre les documents collectés et la base de données de la FMD.

Voir **Fiche 4** – Conseils pour la présentation de la collecte (page 1)  
et **Fiche 5** – Conseils pour l'envoi de la collecte

Le nom et le prénom du détenteur des documents numérisés sera toujours associé à la collection.

### **Quelles images seront retenues pour la mise en ligne ?**

Au maximum une dizaine d'images parmi celles adressées pourront être mises en ligne sur le site des Amis de la FMD. La commission Histoire et patrimoine se contente de sélectionner ce qui est mis en ligne afin de rendre plus cohérent la collection présentée sur Internet, mais la collection nationale, accessible sur demande, notamment aux chercheurs, doit tirer sa richesse de la multiplicité des apports. Par ailleurs, la collection présentée sur Internet évoluera avec l'avancée de la collecte.

La définition des images sera diminuée pour la rendre compatible avec une mise en ligne, mais il est important de pouvoir conserver des images originales avec un bon niveau de définition.

Voir **Fiche 2** – Conseils techniques pour la numérisation avec un appareil photographique  
et **Fiche 3** – Conseils techniques pour la numérisation avec un appareil photographique